



COMMUNIQUE DE PRESSE



Le vélo, meilleur ennemi du COVID 19 Faites du vélo, Urbanisme tactique, vélo quotidien et usage loisir, le vélo aprèsPlace au vélo sur tous les fronts !

S'il nous dérange, bouleverse nos vies, nous enrme, le COVID 19 n'aura pas gain de cause auprès du vélo, celui-ci sera son meilleur ennemi !

Pourquoi ? le vélo répond à au moins 5 questions :

Une question d'urgence sanitaire : il assure la distanciation sociale « naturellement », le risque de contagion à vélo est extrêmement faible par opposition aux passagers d'un transport en commun ou d'une voiture, il permet de décharger les transports pour les privilégier aux personnes âgées ou invalides, il apaise l'usage de la voiture et ses vitesses excessives
↘ trafic → ↘ pollution → ↘ atteintes pulmonaires et cardiovasculaires, facteurs de risque entraînant de nombreux décès Covid-19, ↘ particules fines → moins de Covid-19 en suspension dans l'air,
Il lutte contre la sédentarité et au besoin d'activité physique, il contribue à la diminution du stress.
La pratique du vélo renforce les défenses immunitaires et protège les poumons d'attaques virales en les rendant plus forts.

Une question économique : La crise sanitaire entraîne aujourd'hui une crise économique grave et donc une diminution des revenus de nombreux foyers. Ceci représentera un coût très élevé pour les entreprises et la collectivité.
L'intérêt du vélo est multiple : économie des frais de santé publique, infrastructures moins coûteuses que les transports en commun, ou les routes, transport très peu coûteux à l'usage - utilisateur à l'abri du coût de l'énergie, enfin il favorise une économie de proximité

Une question de mobilité et sécurité routière : il apporte flexibilité / efficacité - pas de temps d'attente comparé aux transports en commun à fréquence réduite, possibilité de modification temporaire ou définitive de l'espace public afin de favoriser son usage comme moyen de déplacement quotidien à coût réduit, enfin c'est l'opportunité de répondre à l'objectif gouvernemental de triplement de la part modale du vélo en 2024.
La réduction drastique du trafic automobile pendant la pandémie entraîne malheureusement une hausse de la vitesse et donc une hausse de l'accidentologie avec une mise en danger piétons et vélos.
Permettre au vélo, par le biais d'aménagements spécifiques, de prendre plus de place dans l'espace urbain réduit et régule ces dysfonctionnements et mises en danger.

Une question de climat

On le sait maintenant, l'action humaine dans la destruction de l'environnement est la source de prolifération des virus, la pollution « transporte » le virus et les particules fines sont le « terreau » du virus.
Face à l'urgence climatique et donc le risque de prolifération des virus de plus en plus mortels, il est urgent de réduire les émissions de CO2 par la diminution de l'usage de la voiture en ville et en favorisant l'usage du vélo et de la marche à pied

Une question sociale

Face à la prise de conscience du risque, cette pandémie est une opportunité historique pour réellement transformer Nantes métropole ;

Face à cette situation Place au Vélo travaille à la recherche de solutions durant le confinement et post confinement.
Plusieurs propositions et décisions :



Faites du vélo initialement prévue le 7 juin, reportée au 13 septembre (sous réserve d'interdiction de rassemblements)

« **Faites du vélo** » n'a pas échappé pas aux conséquences de l'épidémie COVID 19 et surtout aux interdictions de grands rassemblements. C'est pourquoi son report à la rentrée était inévitable et l'étude du calendrier a fait ressortir la date idéale du 13 septembre 2020.

Pourquoi cette date ?

Mi-septembre est une période de météo clémente, la durée du jour est compatible avec l'organisation de la journée....avec **exceptionnellement cette année simultanément le Tour de France comme écho vélo**

Mais surtout,

- ⊗ Ce sera **l'événement fort d'ouverture de la semaine de la mobilité** permettant ainsi de donner un signal fort sur les changements de pratique de mobilité, organiser le message avec une suite tout au long de l'année sans que l'été ne vienne faire oublier les bonnes intentions
- ⊗ Place au Vélo propose **2 événements des temps forts de la SMOB** (Semaine de la Mobilité) avec **Faites du Vélo en ouverture et La Bourse aux Vélo** qui intégrerait le déplacement de site de Feydeau-vélo le 26 septembre Place Viarme
- ⊗ Cet enchaînement confirmerait et conforterait l'engagement pris unanimement dans le cadre de la campagne municipale d'une politique vélo renforcée et visible,
- ⊗ Ce sera l'occasion de marquer combien la pratique du vélo sera un élément déterminant dans la lutte contre le changement climatique et les nouvelles pandémies, la protection sanitaire des habitants,
- ⊗ Le report à la rentrée valorisera le vélo-vainqueur après la crise sanitaire car il est le seul moyen de transport non motorisé permettant la distanciation. Il est de plus économe alors même que bon nombre de personnes vont connaître une aggravation de leur situation économique,
- ⊗ C'est une occasion de communiquer sur la responsabilité de la pollution et des émissions de GES qui ont favorisé la dissémination du virus, le vélo est de nouveau une réponse responsable pour anticiper nos futures circulations et malheureusement de nouvelles pandémies



Proposition d'urbanisme tactique à Nantes Métropole

Nantes y pense, Montpellier l'a fait, Paris, Grenoble, Rennes s'y préparent... et dans le monde de nombreux autres exemples : Berlin, Mexico, New York, Bogota...Place au Vélo Nantes a proposé le 16 avril dernier un premier plan d'urbanisme tactique – aménagements cyclable temporaires afin de répondre à plusieurs points :

- ⊗ Nécessité de protéger les personnes à vélo en temps de confinement, et notamment celles obligées de se rendre à leur travail, parfois mises en danger par le comportement des motorisés,
- ⊗ Nécessité d'offrir des pistes ou bandes cyclables suffisamment larges pour que soit possible la distanciation sociale naturellement appliquée par les personnes à vélo lorsqu'elles ont assez d'espace,

Mais c'est aussi :

- ⊗ L'occasion idéale que représente cette période de trafic limité pour tester de nouveaux aménagements pour l'instant exceptionnels et temporaires... mais qui pourraient être reproduits dans le futur, s'ils s'avèrent concluants, en s'appuyant sur la fiche spécifique du CEREMA publiée le 14 avril [ici](#)

(Note de proposition à Nantes Métropole en PJ)

La FUB et PAV s'opposent à la mauvaise interprétation du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020



Doit devenir



Rappel des faits : Le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 ([joe 20200324 0072 0007](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decree/2020/3/23/2020-293)) qui précise les conditions du confinement ne donne pas de précisions sur le mode utilisé lors des déplacements ou lors de « l'activité physique individuelle », mais précise qu'en est exclue « toute pratique sportive collective ».

Cela ne pouvait s'interpréter que d'une façon, pour l'activité physique individuelle tous les moyens sont autorisés, donc naturellement le vélo. Les juristes sont formels : le décret autorise totalement le vélo pour faire de l'exercice, seule une interprétation « à la carte » a favorisé son interdiction, ainsi qu'une intervention intempestive de la FFC. Forte de cela, la FUB a déposé ce lundi 20 avril requête en référé-liberté devant le Conseil d'Etat, en coopération avec un cabinet d'avocats dont particulièrement Maître Braci. Nous ne sommes évidemment pas certains de son issue positive mais cette action aura pour intérêt d'attirer l'attention sur cette erreur d'interprétation, sur laquelle même le porte-parole du syndicat national des commissaires de police a communiqué en notre sens [Lire article Isabelle et le vélo](#)

Place au Vélo Nantes appuie cette démarche et communiquera rapidement les informations liées à cette démarche juridique.

Contact presse : Annie-Claude Thiolat 06 16 34 88 57